



FORMATION CONTINUE 2026

VISIOCONFERENCE

DROIT DE LA PROPRIETE

**BORNAGE ET SERVITUDE :
RETROUVER LES ACTES ANCIENS DEFINISSANT LES
LIMITES DE PROPRIETE**

**Mardi 30 juin
De 9h00 à 13h00**

Jean-Philippe BODIN

Géomètre-Expert
Expert près la
Cour d'appel de Rennes

TARIF :

120€ la séance

90€ / - 2 ans

Tarif à la charge de l'avocat, hors FIF PL

**CLIQUEZ ICI
pour consulter
les informations
du CNB sur le
FIF PL**

Objectifs : Cette formation traite du mode opératoire réalisé par le Géomètre-Expert lorsqu'il doit rechercher la trace d'un bornage ancien en vue de respecter l'adage qui dit : "bornage sur bornage ne vaut". En effet si un bornage a déjà eu lieu en 18XX par exemple le Géomètre-Expert est tenu de le respecter aujourd'hui.

Respecter la géométrie d'un bornage ancien est une chose, mais savoir si ce bornage ancien existe et le retrouver en est une autre.

Ce cours aide les participants à comprendre ce que recherche un Géomètre-Expert et auprès de quels organismes il réalise ces recherches.

Dans cette formation, sera expliqué, entre autres, comment commander la copie d'un acte au Service de la Publicité Foncière et comment lire un relevé hypothécaire. Ensuite sera fait le lien entre la recherche d'archives notariales et les divisions cadastrales pour montrer comment un tiers peut facilement obtenir des archives sur une limite ancienne notamment en matière de conflit.

Les explications et les voies de recherches qui seront expliquées pour le bornage permettront alors tout autant de rechercher la trace de vieilles servitudes oubliées de tous également.

A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Connaître les services qui archivent les actes notariés et les publications des actes notariés.
- Savoir de quelle manière les solliciter et comment remplir les formulaires.
- Comprendre le croisement de la chronologie des divisions cadastrales avec celle des actes notariés pour retrouver une limite de propriété.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- Contexte législatif
- Premières conditions
- Recherches hypothécaires
- Recherches notariales
- Recherches cadastrales
- Constat
- Nom du document produit et cas particuliers
- Ouverture vers les spécificités liées à la délimitation du domaine public

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les

apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52